



La CFDT vous informe



# LA MENSUELLE

## Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



**LES PAROLES**



**ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !**

Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'Essentiel, pour recevoir par mail les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE.  
[dscfdtsoprasteria@gmail.com](mailto:dscfdtsoprasteria@gmail.com)



Consultez notre site



[cfdtsoprasteria.blogspot.fr](http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr)




**Cfdt:**

La CFDT vous informe

**Sopra Steria I2S**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA MENSUELLE

## IL N'Y AURA PAS D'AUGMENTATION GÉNÉRALE EN JANVIER MAIS VOUS LE SAVIEZ DÉJÀ !

### TRAID-UNION A ACTÉ LA FIN DE LA NÉGOCIATION AVANT MÊME SON OUVERTURE !

Les élus Traid-Union ne cachent même plus leur vision des négociations, ni leur dévouement absolu à la direction ! Les Négociations Annuelles Obligatoires sur le thème de la rémunération commençaient le 17 novembre 2022.

Les élus Traid-Union dans leur communication parue le 16 novembre, soit avant le début de la négociation, annoncent à l'ensemble des salariés qu'il n'y aura pas d'augmentation générale et qu'ils en prennent acte ! Mr. Malargé a dit que ce n'est pas dans l'ADN des ESN et donc de Sopra Steria.

Ils n'essaient même plus de faire semblant de défendre les droits des salariés pendant le temps des négociations, ils en prennent "acte" en amont, dans leur coin, et ajoutent "on ne lâche rien" ! Il est facile de ne rien lâcher quand on ne défend rien !

Jusqu'à présent les négociations étaient écourtées avec leur signature très rapide, on en est maintenant à un arrêt de la négociation avant même qu'elle ne commence ! La prochaine étape c'est quoi ? Généraliser la baisse des acquis comme déjà commencé pour l'accord temps de travail ?

**Ils rendent toute négociation impossible, et ils s'en réjouissent ! Rappelons que cette situation est la résultante des dernières élections qui leur ont donné tout pouvoir au niveau UES avec plus de 50% des voix.**

PAGE 2

**VOUS N'ATTENDEZ PAS L'INONDATION POUR VOUS ASSURER ...  
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**

Consultez  
notre  
sitecfdtsoprasteria.  
blogspot.fr

**Cfdt:**

La CFDT vous informe

**Sopra Steria I2S**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA MENSUELLE

## LES NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES ... EN COURS ...

### LES SALAIRES

Constat amer, la **CFDT** fait des demandes en rapport avec la situation actuelle d'inflation vertigineuse, dont en priorité :

- une augmentation générale,
- un focus sur les salaires les plus bas.

La direction ne prend pas la mesure de la gravité de la situation et refuse toutes nos revendications !

Retrouvez toutes nos revendications et les réponses à date !



### LES FRAIS

La **CFDT** rappelle que les déplacements professionnels ne devraient jamais rien coûter aux salariés.

La **CFDT** a donc demandé de revoir à la hausse l'ensemble des grilles tarifaires (hôtellerie, repas, IK tout véhicule) ainsi que l'augmentation du nombre de jours de télétravail et de son indemnité.

Certains postes (hôtellerie, repas, IK, ticket restaurant) ont été revus mais pas l'ensemble de nos revendications.

### DON DE JOURS

La **CFDT**, moteur sur le sujet, a obtenu quelques avancées notamment sur la prise en compte de certaines ALD (affections longue durée) et la suppression de la limite d'âge dans le cas de la perte d'un enfant. En revanche, certaines de nos demandes restent vaines et notamment l'intégration dans l'accord de la possibilité de prise de jours pour l'hospitalisation d'enfants.

**PAGE 3**

**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE ...  
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**

**Consultez  
notre  
site**cfdt sopra steria.  
blogspot.fr



Cfdt:

La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

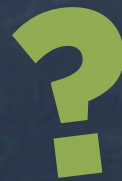
## LA MENSUELLE



Quand  
un Temps partiel  
thérapeutique  
est plus  
défavorable  
qu'un  
Arrêt  
de travail !



Ça  
se passe  
comme ça...  
dans  
le groupe !

13ÈME MOIS  
COMMENT ÇA MARCHE ?

Beaucoup de salariés reçoivent  
une prime équivalente au 13<sup>ème</sup> mois...

**Le versement**

Attention :

- ❑ vous recevez un mois de salaire brut le 15 décembre,
- ❑ puis vous recevrez un salaire de décembre « minoré » (un mois de salaire mais avec des doubles cotisations, celle du 12<sup>ème</sup> + celle du 13<sup>ème</sup> mois).

**Les conditions**

Ne pas poser un jour de congé sans solde le 31 décembre, sinon, pas de prime de 13<sup>ème</sup> mois ! Car la prime est soumise à condition de présence dans l'effectif au 31 décembre.

**Combien ?** Un mois de salaire, au prorata de votre temps de présence sur l'année, soit 1/12<sup>ème</sup> si vous êtes arrivé dans l'entreprise le 1er décembre.

PAGE 4

ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Retrouvez-nous également sur **twitter** : CFDTsopraSteria  
Sur **LinkedIn** : cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182  
Suivez-nous et partagez !

Consultez  
notre  
sitecfdtsopraSteria.  
blogspot.fr